



INFO APL # 10

L'Association des professeurs de Lignery

36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1



☎ (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491

☎ (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743

Courriel : z27_lignery@csq.qc.net

Site web : www.lignery.csq.qc.net

2007-04-24

Vol. 33 No. 10

Primes

de

669 081 \$

Pour qui ?

Pourquoi ?

Le président de la CSQ exhorte la ministre de l'Éducation à sonner la fin de la récréation

Montréal, le 20 avril 2007 - « Les généreuses primes qui viennent d'être accordées aux gestionnaires des commissions scolaires sont carrément indécentes. Nous demandons, à la nouvelle ministre de l'Éducation, M^{me} Michelle Courchesne, au nom de nos 100 000 membres qui représentent l'ensemble des personnels de l'éducation au Québec, de sonner immédiatement la fin de la récréation et d'annuler le versement de ces primes qui n'a absolument aucun sens dans le sérieux contexte de pénurie de ressources auquel est confronté actuellement notre système public d'éducation. »

Le président de la Centrale des syndicats du Québec, M. Réjean Parent, n'y va pas par quatre chemins pour dénoncer le versement sous forme de primes, au cours des derniers mois, d'un montant de 669 081 \$ à 103 directeurs généraux et directeurs généraux adjoints des commissions scolaires au Québec.

« Il faut être inconscient pour utiliser plus d'un demi-million de dollars à de telles fins pendant que plusieurs écoles tombent littéralement en ruines, que le manque de ressources pédagogiques est criant et que plusieurs enseignantes et enseignants sont à bout de souffle faute de pouvoir compter sur le soutien de ressources professionnelles suffisantes. Pendant ce temps le gouvernement du Québec autorise les commissions scolaires à siphonner encore plus dans des budgets insuffisants pour distribuer des bonis à des gestionnaires dont les salaires dépassent déjà largement la rémunération de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du secteur public », dénonce M. Réjean Parent.

Une générosité débridée et gênante

M. Parent soutient qu'aucune raison n'est valable pour justifier le versement de telles primes à des gestionnaires qui gagnent entre 90 000 \$ et 150 000 \$ par année.

« Nous nous faisons rabâcher les oreilles presque tous les jours par les ministres et les dirigeants des commissions scolaires qu'il n'y a plus de gras dans le système. Alors quels besoins urgents a-t-on décidés d'ignorer pour prendre ainsi des centaines de milliers de dollars afin de les verser dans les poches de ces gestionnaires ? Cela a beau se faire en toute légalité, il n'en demeure pas moins que la ministre de l'Éducation et la Fédération des commissions scolaires du Québec devraient être gênées d'une telle générosité débridée à même les fonds publics », s'offusque le président de la CSQ.

La ministre de l'Éducation invitée à une tournée

M. Réjean Parent défie la nouvelle ministre de l'Éducation de faire la tournée des écoles du Québec pour aller expliquer aux travailleuses et aux travailleurs de l'Éducation en quoi les directeurs et directeurs généraux adjoints méritent d'être aussi bien récompensés.

« J'offre à M^{me} Courchesne de l'accompagner pour faire cette tournée des écoles. J'aimerais bien la voir sur le terrain pour justifier une telle dilapidation des fonds publics devant des travailleuses et des travailleurs de l'éducation qui doivent faire des miracles à chaque jour pour combler le manque de ressources avec lequel ils doivent composer. J'aimerais bien l'entendre dire à ces travailleuses et ces

travailleurs pourquoi ces gestionnaires méritaient de généreuses primes alors qu'à l'inverse, ce même gouvernement a récompensé leurs propres efforts et leur dévouement à la cause de l'éducation par une lourde loi répressive dont ils subissent encore les conséquences », défie le président de la CSQ.

Un gaspillage qui doit être annulé et remboursé

M. Réjean Parent termine en soutenant que si la nouvelle ministre de l'Éducation veut démontrer qu'elle a vraiment à coeur d'améliorer notre système public d'éducation dans l'intérêt de nos jeunes, elle doit ordonner la fin d'un tel gaspillage des fonds publics dont la rareté est évidente.

« Je demande à M^{me} Courchesne d'avoir le courage d'annuler le versement de telles primes et même d'en exiger le remboursement. Elle enverrait ainsi un message très encourageant aux dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs de l'Éducation qui ont toutes les raisons du monde d'être insultés par une telle dépense, en même temps qu'elle ferait comprendre aux commissions scolaires que la fin de la récréation vient de sonner », conclut le président de la CSQ, M. Réjean Parent.

Prix Claude-Tremblay 2006-2007

Rappel



Les dessins (au préscolaire) et les productions écrites doivent parvenir à l'APL au plus tard le vendredi 4 mai 2007 à 17 heures.

CONGRÈS SPÉCIAL 2007



La CSQ tiendra un Congrès spécial les 28, 29 et 30 juin prochains.

Ce congrès portera sur les statuts de la Centrale notamment sur le fonctionnement de ses instances liées à la négociation.

Si vous êtes intéressés à participer à la délégation de l'APL, veuillez donner votre nom à nos bureaux.

Merci !

DISTRIBUTION DES TÂCHES 2007-2008 (CLAUSE 5-3.21)

Le CPE doit faire une recommandation notamment sur les critères de répartition des tâches.

La direction, une fois le nombre d'enseignantes et d'enseignants attribués à l'école par la commission, doit consulter l'équipe d'enseignantes et d'enseignants **de chacune des disciplines** sur la répartition des tâches. Autrement dit, la consultation n'est pas individuelle et ne se fait pas davantage en assemblée générale. Le personnel enseignant par discipline et en respectant le ou les critères adoptés pour la distribution des tâches, fait part à la direction du partage qu'il souhaite.

Bonne démarche !

MÉCANIQUE D'AFFECTION

La commission scolaire se doit, avant le 30 avril, de déterminer ses besoins par champs et par disciplines pour l'année 2007-2008.

Elle détermine ainsi son plan d'effectifs en identifiant ses besoins et ses surplus...

Les enseignantes et enseignants visés par les surplus commission scolaire et surplus école seront prévenus par la commission.

L'APL tiendra des séances d'information en début mai, avant les bassins de réaffectation, pour le personnel enseignant malheureusement touché par les surplus.

*« Le présent n'est pas un passé en puissance,
il est le moment du choix et de l'action. »*
Simone de Beauvoir